



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL
MUNICIPAL du
19 février 2015

L'an deux mil quinze, le 19 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Mme Annick FERNANDEZ, M. Sylvain ARBAUD, Mme Véronique COBALEDA, Mme Marie-Paule HENNIGSEN, Mme Jacqueline PIAZZA, M. Lionel BERNARD et M. Jacky PONSOT

Pouvoirs : Mme Jill OATES a donné pouvoir à M Marc BELVISI
M. Jean-Marc FARNETI a donné pouvoir à Mme Marie-Paule HENNIGSEN
Mme Danièle MATILLO, absente

Secrétaire de séance: M. Lionel BERNARD

Ordre du Jour

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal
2. PHOTOCOPIEUR IMPRIMANTE SCANNER : demande Fonds de Solidarité Locale Région
3. Convention école avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur
4. Indemnité de conseil et de confection de budget allouée au comptable du Trésor
5. Questions diverses

1.Procès-verbal de la séance :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. Photocopieur imprimante scanner : demande Fonds de Solidarité Locale Région

M. le Maire fait part de son étude afin de changer le matériel d'impression-scanner de la Mairie. Le matériel actuel est sous contrat de location, et coûte relativement cher à la Commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat d'un équipement RICOH, et ainsi de ne plus recourir, à l'avenir, aux contrats de location pour ce type de matériel. Il précise également que cette nouvelle machine est parfaitement adaptée pour les actes de dématérialisation et moins coûteuse à l'utilisation, que l'équipement actuel. Cette acquisition sera inscrite au budget primitif 2015 de la Commune, pour un montant de 5.590 € H.T.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL
MUNICIPAL du
19 février 2015

M. le Maire propose au Conseil, afin d'assurer le financement de ce projet de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA, au titre du Fonds de Solidarité Locale, et pourrait ainsi diminuer la participation de la Commune dans cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional Provence Côte d'Azur au titre du Fonds de Solidarité Locale.
- **RAPPELLE** que le reste du financement de l'acquisition du photocopieur imprimante scanner de documents sera assuré sur les fonds propres de la Commune.

3. Convention école avec la communauté de communes Alpes d'Azur

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Alpes d'Azur exerce de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence scolaire.

M. le Maire rappelle qu'une première convention avait été signée et prenait fin au 1^{er} septembre 2014. Depuis le 1^{er} septembre 2014, la communauté de communes Alpes d'azur devait être en mesure d'assurer pleinement la gestion des écoles, au titre de sa compétence.

A ce jour, cette gestion n'est pas totalement effective.

En conséquence, il convient donc de passer une nouvelle fois, une convention avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur, pour la période transitoire du 01/09/2014 au 31/03/2015. Durant laquelle, la Communauté de Communes Alpes Azur remboursera à notre Commune la totalité des frais de fonctionnement de l'école communale des Ecureuils dont les contrats et frais liés n'ont pas encore été transférés.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour signer cette convention avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur

4. Indemnités de Conseil et de Budgets au Comptable du Trésor

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/13 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 autorise et précise les conditions d'attribution, aux receveurs municipaux, d'une indemnité de conseil.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise suite au remplacement de Mme CARRETERO par Mme BONNAUD comptable du trésor à LEVENS, receveur pour la Commune de PIERREFEU.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL
MUNICIPAL du
19 février 2015

Le montant de cette indemnité, pour l'année 2014, devant être attribuée à Mme BONNAUD, est défini comme suit :

Indemnité de conseil :	422,65 €
Indemnité de confection de budget :	30,49 €
CSG 2,40% + 5,10 % :	- 33,28 €
RDS 0,50%	- 2,22 €
1 % solidarité :	- 4,53 €
Total	413,01 €

Cette somme sera prélevée au compte 6225 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, considérant les divers renseignements, services et travaux fournis, à la Commune, par le Comptable du Trésor en poste à LEVENS au cours de l'année 2014.

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité des présents, au versement des indemnités ci-dessus au Comptable du Trésor en poste à LEVENS pour l'année 2014.

5. Questions diverses

TRAVAUX

- Les travaux d'aménagement du parking du cimetière ont démarré le 19/02/2015.
- Des travaux de maçonnerie et tirant, prévus sur la RD17, quartier du « Coulet » débuteront le 02/03/2015.
- L'assainissement collectif du quartier du « Coulet » est en cours de curage. M. Jacky PONSOT, pense que l'intervention de VEOLIA sera probablement nécessaire. La municipalité a fait un rappel par courrier, du bon usage de l'assainissement collectif.

ELECTIONS

- M. le Maire, évoque les prochaines élections départementales, prévues les 22 et 29 mars prochains. Il précise qu'une réunion publique se tiendra à PIERREFEU le 15 mars 2015 à 14h sur demande des candidats M. Charles Ange GINESY et Mme Anne SATTONNET.

DIVERS

- Mme Véronique COBALEDA, évoque la réunion de restitution du PEDT, organisée par la Communauté de Communes Alpes d'Azur, qui se tiendra à PIERREFEU, à 17h le lundi 9 mars 2015, salle du conseil.
- Elle évoque la mise en place d'une organisation afin de mieux gérer les absences du personnel et demande également, lors d'une future délibération d'édicter les règles applicables à la prise de congés à titre exceptionnel.
- Suite aux différentes coupures ayant eu lieu ces derniers temps à PIERREFEU, M. Lionel



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL
MUNICIPAL du
19 février 2015

BERNARD, précise qu'ERDF effectue des travaux le long de la route entre GILETTE et ROQUESTERON.

- M. Sylvain ARBAUD, informe qu'il s'est rendu à la réunion du PNR le 24/01/2015, lors de laquelle 2 points ont été abordés :
 - Le renforcement de la signalétique des sentiers de randonnées, sur les secteurs de GATTIERE, SAINT JEANNET et TOURETTES/LOUP ;
 - L'organisation d'une prochaine réunion sur notre territoire, afin d'améliorer la mise en valeur de la rivière ESTERON.
- M. le Maire, fait part du projet de commerce ambulant de Mme Christine LECAER, qui s'installera près de la halle à partir du mois de mai 2015 et aura, comme ses prédécesseurs, le droit d'utiliser l'emplacement et l'électricité à titre gracieux.

L'ordre du jour est clos à 19h45.

M. Le Maire

